

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**De la séance du Conseil municipal**  
**24 octobre 2018**  
**(Exécution de l'article 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales)**

Le 24 octobre 2018 à 19 heures, le Conseil Municipal de Challes-les-Eaux, dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de GROSJEAN Daniel, Maire.

Vingt-neuf conseillers sont en exercice

Etaient présents : 21 personnes

BILLARD Bernard, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DELACHAT Françoise, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, GAYET Gérard, GRUNENWALD Ginette, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MELE Gina, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, NADAUD Laurent, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THEVENOT Yves, et GROSJEAN Daniel.

Absentes : 2 : ABOUDRAR Véronique et DI MEO-GUIGON Chrystel

Absents représentés : 6

Conformément à l'article L 2120-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :

AVRY Pascal donne pouvoir à GAYET Gérard

DORDOLO Thierry donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle

ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude

LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à JACQUIER Jean-Yves

PALHEC-PETIT Colette donne pouvoir à MEUNIER Maurice

REFFO Clotilde donne pouvoir à EXCOFFON Jeanne

Votants : 27

Madame Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 septembre 2018 suite aux modifications reprises ci-dessous :

« *Il est toutefois, à la demande de Mme Marie-Christine LOPEZ, apporté la modification suivante : dans le paragraphe questions diverses il est précisé que le sujet de l'EPHAD des Blés d'Or a été abordé suite à la question posée Mme Marie-Christine LOPEZ* ».

#### **FINANCES (Josette REMY)**

##### **DCM 2018101 Modification du taux d'aménagement communal**

A l'unanimité DECIDE :

- Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le taux communal de taxe d'aménagement est fixé à 5% sur l'ensemble du territoire.
- Qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 bénéficient d'une exonération de taxe d'aménagement de 70% :
  - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1 a) de l'article L.331-12 du Code de l'Urbanisme qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.311-7 du même Code,
  - Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° de l'article L.331-9 du Code de l'Urbanisme et ne bénéficiant pas de l'exonération totale
- Précise que les dispositions fixées par la présente délibération sont valables une année, reconductibles de plein droit, et tant qu'une délibération ne vient pas établir des dispositions différentes

#### **TRAVAUX (Gérard GAYET)**

##### **DCM 2018102 Demande de subvention auprès du SDES pour la pose d'horloges astronomiques**

A l'unanimité : **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à déposer, auprès du SDES, un dossier de demande de subvention pour la fourniture et la pose de 34 horloges astronomiques sur l'éclairage public de la commune à hauteur de 70 %, soit 7 651 €.

**TRAVAUX (Claude MULLER)**

**DCM 2018103 Convention de groupement de commandes entre la commune de Challes-les-Eaux et Chambéry métropole – Cœur des Bauges pour la réalisation de travaux de sécurisation de la Rue Georges Clémenceau**

A l'unanimité AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la présente convention de participation de Communauté d'agglomération Grand Chambéry.

**DCM 2018104 Protocole d'accord amiable pour le règlement du sinistre survenu à la salle polyvalente**

A l'unanimité, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole d'accord amiable pour le règlement du sinistre survenu à la salle polyvalente.

**ENFANCE VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE (Ginette GRUNENWALD et Danièle D'AGOSTIN)**

**DCM 2018105 Contrat Educatif Jeunesse - Renouvellement 2018-2021**

A l'unanimité APPROUVE la signature de ce contrat pour la période 2018-2021.

**ENVIRONNEMENT (Josette REMY)**

**DCM 2018106 Marais des Noux - – obligation réelle environnementale Commune/CEN Savoie**

A l'unanimité AUTORISE le Maire ou son représentant à signer une Obligation Réelle Environnementale (ORE) avec le CEN Savoie pour une durée de 25 ans avec les obligations principales et réciproques mentionnées.

**INTERCOMMUNALITE (Josette REMY)**

**DCM 2018107 Avenant n°2 à la convention cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des abris bus**

A l'unanimité AUTORISE M le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention cadre relative au remboursement aux communes des consommations électriques des équipements relevant de la compétence transports et mobilité et étant reliés au réseau d'éclairage public.

**Informations au Conseil municipal (Josette REMY)**

**Josette REMY informe le conseil municipal des rapports 2017 de la communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole.**

**DCM 2018108 Actes passés par le Maire en vertu de la délégation donnée au titre de l'article L.2122.22 du code général des collectivités territoriales**

Les élus prennent acte de ces décisions

**Questions diverses**

Julien DONZEL informe les élus du prochain RDV du 11 novembre à 11h40 au monument aux morts. La veille une fresque sur la guerre 14-18 sera dévoilée.

Fin de la séance à 20h15.

Le Secrétaire de séance,  
Josette REMY

